



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 23 mai, à quinze heures et cinquante huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 12 mai 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (19): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Joubert LUCE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (04): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Marie Christine NANNETTE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (10): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Florise CANVOT-VINENT, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-12-2017 Accueil de loisirs Ticket Sport 2017.

Organisé depuis bientôt 6 ans, l'accueil de loisirs Ticket Sports permet d'accueillir les enfants et les jeunes durant la période des grandes vacances scolaires. Afin de donner l'occasion à ce jeune public de bouger, de pratiquer diverses activités sportives et culturelles, Monsieur le Maire souhaite renouveler un accueil de loisirs Ticket Sport pour cette année 2017.

Les horaires d'accueil sont fixés de 8h à 12h sauf lors des sorties à la journée ou lors des mini camps. L'opération « Ticket Sport » devrait se dérouler du 10 juillet au 04 août 2017 et accueillera les enfants de 6 à 17 ans. Places limitées à 250 enfants.

Tarif Ticket sport:

- 30€/enfant adhérent carte Pass Sport ;
- 50€/enfant non adhérent carte Pass Sport ;

- Forfait sorties exceptionnelles pour le ticket sport de juillet **15€/ enfant** ;
- Le règlement sera fait à l'inscription auprès du régisseur municipal
- Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au trésor public

Un certain nombre de demandes d'aides exceptionnelles sont parvenues en mairie à la fin du dernier trimestre du précédent exercice. Il s'agit pour la plupart, de demandes d'aides formulées par des étudiants pour des projets qui doivent se dérouler avant la fin de l'année scolaire en cours. Par ailleurs, la ville a, été aussi sollicitée à nouveau, en tant que partenaire de la 7^{ème} édition du Guadeloupe Festival Poésie programmée du 24 mars au 02 avril 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver l'organisation de l'accueil de loisirs Ticket Sport 2017 ;

Article 2 : de fixer les tarifs comme suit :

- 30€/enfant adhérent carte Pass Sport ;
- 50€/enfant non adhérent carte Pass Sport ;

- Forfait sorties exceptionnelles pour le ticket sport de juillet 15€/ enfant ;
- Le règlement sera fait à l'inscription auprès du régisseur municipal ;
- Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au trésor public

Article 3 : d'approuver le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur de l'accueil de loisirs Ticket sport, joints en annexe ;

Article 4 : d'approuver le budget prévisionnel de l'opération, détaillé ci-dessous :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Matériels et équipements	1000€	Participation des parents enfants titulaire de la carte pass sport (30 enfants)	900€
Collation	250€	Participation des parents (220 enfants)	11 000€
Pharmacie	200€	Participations des parents pour la sortie exceptionnelle	3750€
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Droits d'entrées sorties et Prestation de service activités sportives	6000€	Commune	6300€
Repas	4700€		
62 - Autres services extérieurs			
Location de mini bus (25j)	1000€		
Transport et déplacements	3300€		
Communication	500€		
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels (x 5)	5250€	Dons en natures (goûté)	250€
TOTAL	22200€	TOTAL	22200€

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches, et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 9 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 29 mai 2017,

[Signature]

Le Maire,

VICTOIRE JASMIN
Vice Adjointe
Philipson FRANCFORT
Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

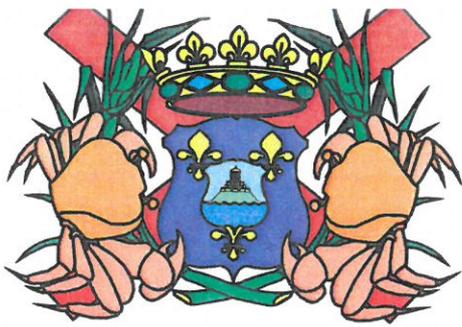
Le... 02 Juin 2017

Formalités de publicité

Effectuées le... 02 Juin 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE:
02 JUIN 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



**PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL DE LOISIRS
TICKET SPORT**

2017

**DIRECTION DES
AFFAIRES SPORTIVES**

**VILLE DE
MORNE-A-L'EAU**

SOMMAIRE

PROJET	3
MISE EN ŒUVRE.....	4
OBJECTIFS	5
PUBLIC ACCUEILLI.....	6
PERIODES	7
MOYENS MIS EN PLACE.....	7
LES LOCAUX.....	8
MATERIEL	8
ACTIVITES.....	8
TRANSPORT ET DEPLACEMENT.....	9
MODALITES D'ENCADREMENT	9
LA COMMUNICATION.....	10
LES MODALITES D'EVALUATION	11
REGLEMENT INTERIEUR*.....	14

CONSTAT

Après la période scolaire, les enfants et les jeunes se retrouvent en situation de farniente. Bien souvent, oisifs devant la télé ou absorbés par leur console de jeu ou leurs ordinateurs, ils sont chez eux, livrés à eux même. Souvent, les parents travaillent, donc ils ont très peu de temps à leur consacrer.

La ville de Morne à l'Eau, désireuse d'offrir à ce jeune public l'occasion de bouger, de pratiquer diverses activités sportives et culturelles a décidé de renouveler pour comme chaque année un accueil de Loisirs Ticket Sport durant le mois de juillet.

PROJET

Quelle belle manière de se distraire et d'apprendre par le Sport !

La discipline, l'esprit d'équipe, la découverte sont tant de facteurs qui poussent les parents à inscrire leurs enfants aux activités sportives, proposées dans le cadre de cette opération. En effet, depuis 9 années consécutives l'accueil de loisirs Tickets sports, organisé au mois de juillet par la collectivité connaît un vif succès. 250 enfants participent à cet évènement phare des vacances, même si la priorité est réservée aux jeunes mornaliens, on note que de nombreux enfants des communes voisines prennent également part à cet accueil de loisirs.

L'engouement est sans cesse grandissant, l'augmentation des inscriptions en atteste malgré une participation financière plus conséquente demandée aux parents.

La Collectivité a toutefois conscience que l'élévation du coût de la vie, impacte lourdement sur les budgets de la famille. C'est la raison pour laquelle la contribution demandée aux familles reste très symbolique. Il s'agit beaucoup plus d e sortir de cette logique de gratuité systématique et de faire prendre conscience aux parents de la nécessité d'intégrer les loisirs de leurs enfants dans leur budget de consommation.



MISE EN ŒUVRE

Cette opération, depuis de nombreuses années, conduite sur le territoire répond donc à de réels besoins.

Or, nous savons que les vacances, sont des moments d'évasion et de détente par excellence, nécessaire pour toute la population. Mais elles peuvent ainsi constituer un moment de désœuvrement très important pour tous ces jeunes qui ne partent pas en séjours de dépaysement ou qui n'ont aucune activité durant cette période.

Si la collectivité ne se donne pas les moyens pour organiser ces moments, cela peut créer chez ces jeunes un sentiment d'abandon prétexte à toutes les dérives et incivilités.

C'est la raison pour laquelle, il est de nos jours plus qu'important que la collectivité propose une offre d'activités susceptible d'occuper une certaine jeunesse durant les vacances scolaires.

Le principe des séjours est de permettre aux enfants, de vivre une expérience originale par rapport à leur milieu familial et à leur environnement habituel.

Cette cassure vise à leurs permettre de vivre leurs vacances autrement.

OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ANIMATIONS ET ACTIVITÉS ENVISAGÉES
<p>Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant ou du jeune</p>	<p>-Permettre aux enfants de s'exprimer et coopérer à travers des activités collectives, sportives corporelles, manuelles et artistiques</p>	<p>-Mise en place d'ateliers d'expression</p>	<p>Organisation d'une journée Handi sport et rencontre inter ticket sport</p>
<p>Développer l'autonomie et favoriser la socialisation</p> <p>Développer la notion de respect à travers la découverte de la nature et de la vie en collectivité</p>	<p>-Favoriser la découverte et la pratique de jeux collectifs</p> <p>-Organisation de la vie quotidienne</p> <p>-Permettre au jeune de prendre conscience du monde qui l'entoure et mettre en œuvre des actions en faveur du respect de la nature</p> <p>-Amener les enfants à respecter autrui et le matériel</p> <p>-Responsabiliser les jeunes</p> <p>-Privilégier les sorties et les activités de pleine nature</p> <p>-Développer la pratique des activités nautiques</p>	<p>-Mise en place de jeux collectifs</p> <p>-Mise en place d'un apprentissage quotidien du bon sportif</p> <p>-Mise en place des règles de vies et les faire respecter</p> <p>- Mise en place de jeu visant à développer l'éco citoyenneté</p> <p>- Mise en place de stage de Kayak et de voile axés sur l'initiation ou le perfectionnement</p>	<p>-Organisation de jeux, parcours sportif, parcours, randonnée</p> <p>-Chaque animateur prendra le temps d'expliquer les règles de vie en organisant la mise en place de la charte spécifique pour chaque accueil de loisirs</p> <p>-Organisation de grands jeux dans la nature</p> <p>-Faire ranger et respecter le matériel utilisé par les enfants, leur rappeler les règles de vies à tout moment.</p> <p>-Privilégier l'utilisation de matériel recyclable, réutilisable et biodégradable</p>

PUBLIC ACCUEILLI

Juillet 2017 : un effectif de 250 enfants maximum de **6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus**.

La rencontre d'enfant de tous milieux et de toutes origines favorisera le partage et l'acceptation des différences. Les activités seront organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons puissent y participer.

L'origine géographique des familles sera étendue à toutes les sections de la commune ainsi que les communes avoisinantes. Les enfants seront issus de milieux différents ce qui engendrera une mixité sociale.

Pour participer à l'accueil de loisir qui est organisé par la Direction des Affaires Sportives de la ville, la carte Pass'Sport procurera un avantage financier à ses adhérents.

Celle-ci est délivrée par la Direction des Affaires Sportives et a une validité d'un an. La carte Pass Sports est renouvelable tous les ans, sur réinscription. Elle donne l'accès à de nombreuses activités proposées gratuitement aux adhérents, en journée et en soirée pour tous publics (les enfants, les jeunes, les adultes et les séniors).

PERIODES

L'activité se déroulera de la manière suivante :

Du 10 Juillet au 04 Aout 2017

THEME 6 – 11 ans

Un Monde en couleur

Thème 12 – 17 ans

.....

L'accueil de loisirs sera ouvert de 8 heures à 12 heures, un aménagement des horaires sera prévu à l'occasion des sorties extérieures (7h30 -17h 00), et en journée continu (7h30-16h30) pour les sorties occasionnelles (randonnée vélo : 1 matinée de préparation 8h/12h + 3 jours à partir de 7h30 retour le surlendemain à 16h30,

MOYENS MIS EN PLACE

Pour la mise en œuvre de ce projet un certain nombre de moyens s'avèrent nécessaire.

Ils sont d'ordre :

- matériel (locaux – équipements – matériels)
- humains (animateurs de la Direction de l'Education et du Temps Libre et (de la Direction des Affaires Sportives, recrutement de vacataires),
- financiers (budget prévisionnel).



LES LOCAUX

L'accueil des enfants et des parents se fera essentiellement au Stade Pierre Monnerville place du Marché à Morne à l'Eau, l'école de Pointe-à-Retz pour les

Toutefois lors de grandes journées d'animation l'accueil pourra se faire dans d'autres écoles primaires de la ville ou sur des sites d'activité multi sport.

Les équipements : les activités se dérouleront principalement dans les installations du stade Pierre MONNERVILLE. Certaines salles seront aménagées à cet effet, et dans certaines écoles du bourg. Des activités seront mises en place en fonction du thème de chaque Accueil de Loisirs.

Les terrains seront réservés pour le football, le basket, et l'athlétisme.

MATERIEL

Les activités étant basées essentiellement sur la découverte sportive, un certain nombre de matériel sera rendu nécessaire : Kit handball – ballons de football, basket, rugby – cerceaux – quilles – chasubles – sifflets-matériels de camping - roller etc. Mais aussi 2 boites à pharmacie et divers matériels pédagogiques (peinture, ciseaux, supports spécifiques etc.) et administratifs.

ACTIVITES

Chaque activité sera préparée par les animateurs que ce soit pour les activités manuelles, ou les grands jeux. Les activités seront aménagées de manière à respecter le rythme de l'enfant. Les animateurs devront proposer des projets écrits et réfléchis qui seront validés par le directeur de l'accueil de loisirs.

SORTIES PEDAGOGIQUES

En plus des déplacements qui seront organisés sur le territoire communal afin de rejoindre les sites d'activités plus excentrés (Base Nautique de Vieux Bourg pour l'activité Kayak ou voile), des sorties pédagogiques extérieures pourront être proposées aux enfants durant l'accueil de loisir ticket sport :

- Parc d'activité extérieur (karuréka land, domaine de valombreuse, parc zoologique, Mangofil etc.) ou intérieur (bowling, laser game, Ti Rakoun etc.)
- Piscine. ETC.

TRANSPORT ET DEPLACEMENT

Le mini bus de la Direction de l'Education de la Jeunesse et de l'Animation sera mis à disposition pour les différents séjours. Lors des sorties à la journée citées précédemment nous ferons appel à un prestataire habilité pour assurer le transport en fonction de l'effectif attendu.

MODALITES D'ENCADREMENT

Une équipe pédagogique de la Direction des Affaires Sportives (diplômés BAFA, BPJEPS, BEATEP, stagiaire BAFA, BE Vélo) composée de 3 animateurs, d'une directrice et d'un adjoint ainsi qu'un surveillant de baignade (diplômé BNSSA) assureront l'encadrement des centres. A cela s'ajoutera des animateurs de la Direction de l'Education et du Temps Libre en fonction du nombre d'enfants attendus et/ou inscrits.

2 animateurs (diplômé BE Voile et BE KAYAK) de la base nautique municipale assureront l'encadrement des activités sportives spécifiques.

Les relations entre les membres de l'équipe : Des réunions préparatoires au rythme de deux hebdomadaires seront programmées.

Ces rencontres auront pour objectifs d'imprégner les animateurs du contenu du projet pédagogique et de porter certains amendements tout en participant à la formation des stagiaires.

Lors de ces réunions préparatoires les animateurs de la DETL seront invités à porter leur contribution.

Les relations entre les animateurs et les enfants : la première matinée sera consacrée à la délivrance des informations relatives au règlement intérieur et plus largement aux règles de vie en communauté. Elle sera également ponctuée par des jeux de connaissances.

Les relations entre l'équipe et les familles : une réunion de concertation sera organisée à l'intention des familles, la semaine qui précédera le démarrage du séjour pour le Tickets sport de Juillet. L'objectif sera la présentation générale du séjour (activités, encadrement, programme, règlement intérieur). Pour les Accueil de Loisirs des petites vacances scolaires, une présentation sera faite aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Les relations entre les enfants : chaque jour sera désigné un responsable de groupe qui aura pour rôle d'aider l'animateur dans l'organisation de son activité.

LA COMMUNICATION

Avant :

Le public cible étant constitué par les jeunes scolarisés dans la commune, une campagne d'information sera lancée dans les écoles et le collège de Morne à l'Eau 3 semaines avant le début du séjour. Elle visera tant les adhérents de la carte Pass'Sport, les parents, que les enfants. Elle concernera aussi les animateurs qui seront recrutés pour cette opération. Elle se fera par le biais des Médias, mails, sms, et de « flyers ». La campagne d'inscription sera d'une durée de 15 jours s'arrêtant la veille, sous réserve de places disponibles.

Pendant :

Les parents seront tenus informés de tous les changements qui pourraient intervenir tant dans la programmation des activités, que des éventuelles modifications qui interviendraient au niveau de l'équipe de direction. Elle se fera par le biais de courriers, remis aux enfants.

Les animateurs organiseront un maximum de temps d'échanges avec les enfants (temps de concertation, temps d'expression libre, ...).

Le choix de l'enfant doit être au cœur de toutes actions éducatives. En effet, l'accueil de loisirs est un espace de mise en relation des enfants, des adolescents et d'adultes. La communication est constitutive d'une démarche de participation, essentielle afin que chacun trouve sa place dans la collectivité.

Après :

En direction des partenaires : Remerciements, transmission des bilans.

LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation se fera tout au long du séjour à l'aide de l'équipe d'animation et du directeur de chaque accueil de loisirs.

Un certain nombre d'outils seront mis en place afin de vérifier :

- Si les actions prévues ont bien été réalisées.
- Si elles étaient adaptées aux objectifs annoncés.
- Si les objectifs ont été atteints.
- S'il y a eu cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre.

Des réajustements pourront ainsi être apportés en cours de séjour.

Différentes méthodes d'observation et d'évaluation seront mises en œuvre :

- l'évaluation « implicite », qui se basera sur l'observation du comportement et l'attitude des enfants
- l'évaluation spontanée qui concernera les impressions ressenties à travers des informations analysées, mais aussi l'attitude générale du groupe en fin de séance à l'aide de questions :
 - est ce que cela vous a plu ?
 - était-ce difficile ?Mise en commun et regard critique sur la production, activité, sortie, impression des enfants et de l'équipe.
- L'évaluation individuelle (QCM pour les enfants et/ou pour les parents, entretien avec un enfant qui semble à l'écart du groupe etc.)
- L'Evaluation des stagiaires BAFA : réalisée sous forme de temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et l'animateur, afin de faire un bilan de son intervention.

PROGRAMME

Le programme sera affiné à l'issue des réunions de concertation avec l'équipe pédagogique. Un programme définitif sera remis aux parents lors des inscriptions avant le début du séjour.

Les activités suivantes sont d'ores et déjà prévues :

- Initiation Kayak ou voile
- Sports Collectifs (Foot ball, volley ball, rugby, hand ball, basket)
- Séance récréa gym (chaque matin, une séance de sport généralisée est proposée, un cours en grand groupe)
- Randonnée pédestre
- Initiation Quadrille, gwo ka, hip hop/ka
- Athlétisme (vitesse, relais, sauts)
- Ateliers Jeux et jouets traditionnelles
- Baignades à la plage et jeux d'eau.
- Sorties pédagogiques (sortie sur différents sites en rapport avec le thème)



AL TICKET SPORT 2017

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Matériels et équipements	1000€	Participation des parents enfants titulaire de la carte pass sport (30 enfants)	900€
Collation	250€	Participation des parents (220 enfants)	11 000€
Pharmacie	200€	Participations des parents pour la sortie exceptionnelle	3750€
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Droits d'entrées sorties et Prestation de service activités sportives	6000€	Commune	6300€
Repas	4700€		
62 - Autres services extérieurs			
Location de mini bus (25j)	1000€		
Transport et déplacements	3300€		
Communication	500€		
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels (x 5)	5250€	Dons en natures (goûté)	250€
TOTAL	22200€	TOTAL	22200€



ACCUEIL LOISIRS ET TICKETS SPORTS 2017

REGLEMENT INTERIEUR*

Le Dossier d'inscription devra être complété et signé par le responsable légal de l'enfant ainsi que la fiche sanitaire.

Les accueils loisirs des petites vacances scolaires sont réservés aux enfants de **6 ans (révolus) jusqu'à 12 ans inclus** sauf le mini camp **réservé aux jeunes de 12-17 ans.**

Le ticket sport est réservé aux enfants de **6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus.** Les activités se dérouleront les jours suivants le lundi- mardi- mercredi - jeudi - vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf lors des sorties exceptionnelles)

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Elle se fera en fonction des places disponibles à la Direction des Affaires Sportives, dans ses locaux du stade PIERRE MONNERVILLE.

Pièces à fournir à l'inscription :

- Vaccinations BCG/DTP obligatoires à jour (photocopie du carnet de santé) **(Si l'enfant n'est pas vacciné, joindre un certificat de non contre indication)**
- Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire
- Certificat de non contre indication à la pratique sportive
- Attestation CAF

Aucune inscription ne sera validée si le dossier n'est pas complet.

- Tarif : **30€ / enfant** pour chaque accueil de loisirs (**petites vacances scolaires**)
- Tarif adhérents de la carte Pass sport **20€/ enfants titulaires de la carte en cours de validité (petites vacances scolaires)**
- Tarif ticket sport de juillet **30€/enfant adhérent carte Pass'Sport (2016-2017)**
- Tarif ticket sport de juillet **50€/enfant non adhérent carte Pass Sport**
- Forfait sorties exceptionnelles pour le ticket sport de juillet **15€/ enfant**
- Le règlement sera fait à l'inscription auprès du régisseur municipal
- Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au trésor public

Ces tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Raisons médicales : accident, hospitalisations justifiées par un certificat médical.
- Evènements familiaux majeurs imprévisibles.

Ces justificatifs seront à présenter pour solliciter un remboursement.

RESPONSABILITE :**Philipson FRANCFORT**

- La responsabilité de la municipalité de Morne à l'Eau n'est engagée que pendant les temps d'activités, une attestation sera fournie par notre assureur GROUPAMA.
- Le fonctionnement est agréé par la direction départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale ces accueils de loisirs font l'objet d'une déclaration.
- L'encadrement répond aux exigences des qualifications requises
- Sans autorisation parentale écrite, aucun enfant ne pourra partir seul.

COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS :

- En accord avec le projet politique de la ville en faveur de la jeunesse, un comportement respectueux des jeunes est attendu à l'égard des autres jeunes, du personnel, des équipements et du matériel mis à disposition.
- En cas de non-respect, des sanctions graduées pourront être signifiées à l'enfant et aux parents, allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

HORAIRES :

Pour un bon fonctionnement et à l'égard du personnel, il est demandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin d'activité. Celles-ci sont indiquées sur les plaquettes d'activités.

TENUES

- Les enfants devront avoir une tenue adaptée par rapport à l'activité choisie
- Pour une pratique sportive, un jogging avec une paire de chaussures de sport est suffisant
- Pour une activité culturelle (SLAM, Gwo ka, peinture ...), des vêtements ne craignant pas des salissures parfois irréversibles, seront préférés
- Pas de sandales sauf pour les sorties à la plage

OBJETS PERSONNELS

- Les enfants ne devront pas apporter d'objets de valeur (Téléphones et ordinateurs portables console, MP3...) pendant les activités.
- La ville de Morne-À-L'eau ne pourra être tenue comme responsable en cas de vol.
- Par ce document, nous déchargeons la responsabilité de l'établissement et du personnel qu'il si toutes les consignes ci-dessus n'étaient pas respectées